



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 05/30/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE FREKOTE AC4368 AE known as FREKOTE AC4368 AE	Numéro IDH:	416029
Type de produit/utilisation recommandée:	Démoulage	numéro d'item	83490
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	1
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 416029

Nom du produit: LOCTITE FREKOTE AC4368 AE known as FREKOTE AC4368 AE



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer la poussière ni les émanations.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination:

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
n-Hexane	110-54-3	30 - 60
Methylcyclopentane	96-37-7	10 - 30
propane	74-98-6	10 - 30
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 5
n-Heptane	142-82-5	0.1 - 1
Xylenes	1330-20-7	0.1 - 1
Ethylbenzene	100-41-4	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion:	Garder la personne calme. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Cette matière présente un risque d'aspiration. Le risque possible d'aspiration doit être considéré par rapport à la toxicité orale possible lorsqu'il faut décider de forcer un vomissement ou non.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. Ne pas utiliser un jet d'eau de volume élevé.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Garder le personnel contre le vent en amont de l'incendie.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Les solvants d'hydrocarbure sont essentiellement non électriquement conducteurs et peuvent devenir chargés de façon électrostatique pendant le mélange, le filtrage ou le pompage à débits élevés. Si cette charge atteint un niveau suffisamment élevé, des étincelles peuvent se produire et enflammer les vapeurs de liquides inflammables.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau. Prévenir les autorités si le produit a pénétré ou s'il est susceptible de pénétrer dans les égoûts, les points d'eau ou les grandes superficies. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ce produit est insoluble dans l'eau et flottera à la surface.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un conteneur métallique clos jusqu'à élimination. Rester en amont de la matière déversée et isoler de l'exposition. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. S'assurer que les contenants sont bien connectés à la terre avant l'utilisation ou le transbordement de la matière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/atomisations. Ne pas goûter ou avaler. Bien laver avant manipulation. Pour les activités où un contact avec les yeux ou le visage pourrait se produire, fournir une douche d'urgence et un bassin oculaire.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Conserver dans le récipient original jusqu'au moment de l'utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
propane	D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion (Asphyxiant simple.)	1,000 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	500 ppm (2,900 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation mécanique antidéflagrante et une ventilation locale pour s'assurer que les contaminants sont à l'intérieur de leurs limites d'exposition professionnelle pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire:

Utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH, avec cartouche pour vapeurs organiques, s'il y a possibilité que les limites d'exposition établies puissent être dépassées.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Légère, Solvant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	> 2000 mm/hg
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	0.712
Densité/Densité relative::	0.712
Densité de vapeur relative:	Plus lourd que l'air.
Point d'éclair:	< 21 °C (< 69.8 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	92 %; 655 g/l
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Des oxydants forts. Eau De l'air humide.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion
Voies d'exposition probables:	Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Les vapeurs et les brouillards irriteront le nez et la gorge, et possiblement les yeux. Des concentrations élevées de vapeurs (supérieures à environ 1000 ppm) peuvent causer maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, perte de conscience, et d'autres effets sur le système nerveux central, y compris la mort.
Inhalation:	
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
Contact avec la peau:	L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Ce produit peut être mortel s'il est ingéré. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite. Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement.
Ingestion:	

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg
Methylcyclopentane	Rien
propane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm
Solvant Stoddard	Rien
n-Heptane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l
Xylenes	Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6580 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6247 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5922 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6350 ppm
Ethylbenzene	Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 4000 ppm

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif
Methylcyclopentane	Irritant		Système nerveux
propane	Irritant		Cardiaque Système nerveux central
Solvant Stoddard	Irritant		Système nerveux central
n-Heptane	Irritant		Système nerveux central
Xylenes	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Reins Foie
Ethylbenzene	Irritant		Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
n-Hexane	Non	Non	Non

Methylcyclopentane	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non
Solvant Stoddard	Non	Non	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (Hexane)
 Division: 2.1
 Numéro d'identification: UN 1950
 Groupe d'emballage: Rien
 Polluant marin: Hexane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 2, 3, 4, 8, 9, 11, 14, 15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/30/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.